

SOCIETE OFFICE PLAST

Société Anonyme au Capital de 9.802.700 DT

Siège Social : Z.I.2 MEDJEZ EL BAB 9070 BEJA

RC : B246582006 - MF : 0947962F

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du 23 mai 2017

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Office Plast sont invités à assister le mardi **23 Mai 2017 à 9H 30 mn à l'hôtel Sheraton- Tunis, Avenue de la ligue Arabe- Tunis Carthage** à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 2016,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2016,
- Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2016,
- Approbation des conventions prévues aux articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales
- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2016,
- Affectation du résultat de l'exercice 2016,
- Fixation des jetons de présence pour l'année 2016
- Nomination d'un nouvel administrateur : FCPR MAX ESPOIR
- Nomination d'un nouvel administrateur représentant les petits porteurs,
- Pouvoirs pour formalités

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

SOCIETE OFFICE PLAST
Société Anonyme au Capital de 9.802.700 DT
Siège Social : Z.I.2 MEDJEZ EL BAB 9070 BEJA
RC: B246582006 *MF: 0947962F/A/M/000

Projet de résolution à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 23 mai 2017.

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve celui du conseil ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du CSC approuve les opérations réalisées en 2016.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale donne quitus entier, définitif et sans réserves aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2016.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2016 comme suit :

Résultat net de l'exercice	1 039 827.457
Report à nouveau 2015	456 866.034

Bénéfice Total	1 496 693.491
Réserves légales	74 834.675

Bénéfice distribuable	1 421 858.816
Dividendes à distribuer (0,055 DT* 6.242.160 actions)	343 318.800

Report à nouveau 2016	1 078 540.016

CINQUIESIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale fixe à 2700 DT, le montant net annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du conseil d'administration au titre de l'exercice 2016.

SIXIEME RESOLUTION :

Nomination d'un nouveau membre au conseil d'administration : FCPR MAX ESPOIR

SEPTIEME RESOLUTION :

Nomination d'un nouveau membre au conseil d'administration représentant les actionnaires minoritaires.

HUITIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal pour effectuer toutes formalités légales et de publicité.